




Date limite de remise du contrat (avec chèque): jeudi 22 février

	<p style="text-align: center;">Contrat œufs de caille mars – avril 2018</p> <p style="text-align: center;">entre Les chèvres de Gabveau, élevage de Philippe Boscardin et Bernadette Vignot, situé à St Michel dans le Loiret et les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge ! 47, avenue du 18 avril - 91200 Athis-Mons</p>	 
---	--	--

Ce contrat instaure un partenariat avec Philippe BOSCARDIN et Bernadette VIGNOT.

En souscrivant à ce contrat, nous soutenons une ferme agricole qui maintient un élevage de qualité et diversifié.

La vente d'œufs de caille de la ferme est une nouvelle activité qui doit lui permettre d'accéder à une meilleure autonomie financière. L'élevage des cailles est assuré dans le respect des règles d'une agriculture raisonnée.

Volume des abonnements :

L'abonnement s'effectue pour 2 mois soit de mars à avril 2018.

Les œufs sont présentés par plateau de 18 au prix de 4€ le plateau.

Livraison et distribution :

Les œufs seront livrés par le producteur aux Travées, les premiers jeudis du mois, en même temps que les autres produits de l'AMAP.

Modalités de paiement :

L'abonnement est payé d'avance sous la forme d'un chèque, **libellé à l'ordre de Bernadette VIGNOT** à remettre au responsable avec le contrat.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association *Amap En Seine Brin d'Orge* à jour de ma cotisation 2017/18,

Nom : N° adhérent :

Adresse :

Courriel : Tel :

Souscris à un contrat œufs de caille pour plateau(x) à 4 € sur 2 mois soit : €

L'éleveur respecte la Charte de l'agriculture paysanne dans son mode d'élevage et tend à la respecter dans ses modes de financement. Chacun accepte alors les risques inhérents à ce genre d'élevage, comme de ne pas recevoir la totalité de sa part en cas d'aléas. Chacun s'engage à respecter ces risques.

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur